

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12		Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	32 640	32 082	558	1 738	1 180
	Fonds commercial (1)	20 500		20 500	20 500	67.90
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	525 022	179 116	345 906	387 150	41 245
	Immobilisations en cours					10.65
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	90 220		90 220	92 657	2 437
						2.63
	Total II	668 382	211 198	457 184	502 046	44 862
						8.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	412		412	400	12
						3.04
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 832 468	211 470	1 620 999	1 598 413	22 586
Comptes de Régularisation	Autres créances	358 511		358 511	365 034	6 522
	Capital souscrit - appelé, non versé					1.79
	Valeurs mobilières de placement	500 950		500 950	500 950	
	Disponibilités	1 348 029		1 348 029	667 169	680 860
	Charges constatées d'avance (3)	171 551		171 551	156 194	15 357
						9.83
	Total III	4 211 922	211 470	4 000 452	3 288 160	712 292
						21.66
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 880 303	422 668	4 457 636	3 790 206	667 430
						17.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

Attestation de présentation des comptes

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000		
	Réserves				
	Réserve légale	15 000	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	200 000	200 000		
	Report à nouveau	98 096	134 013	35 917	26.80
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	680 311	514 083	166 229	32.34
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 143 407	1 013 096	130 311	12.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	114 669	154 303	39 634	25.69
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	44 443	140	44 303	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 158 343	917 391	240 952	26.26
	Dettes fiscales et sociales	1 836 415	1 590 678	245 737	15.45
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	39 761	25 817	13 944	54.01
	Produits constatés d'avance (1)	120 597	88 780	31 817	35.84
	Total IV	3 314 228	2 777 110	537 119	19.34
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 457 636	3 790 206	667 430	17.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 242 985

2 665 763

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 457 635.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 274 801.50 Euros et dégageant un bénéfice de 680 311.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a été placée sous le régime des groupes de sociétés à compter du 1er octobre 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 140		
Installations générales agencements aménagements divers	182 223		8 000
Matériel de transport	117		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	322 479		12 204
TOTAL	504 818		20 204
Prêts, autres immobilisations financières	92 657		
TOTAL	92 657		
TOTAL GENERAL	650 615		20 204

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			53 140	53 140
Installations générales agencements aménagements divers			190 223	190 223
Matériel de transport			117	117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			334 682	334 682
TOTAL			525 022	525 022
Prêts, autres immobilisations financières		2 437	90 220	90 220
TOTAL		2 437	90 220	90 220
TOTAL GENERAL		2 437	668 382	668 382

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	30 901	1 180		32 082
Installations générales agencements aménagements divers		20 317	21 249		41 566
Matériel de transport		117			117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		97 234	40 200		137 434
TOTAL		117 668	61 448		179 116
TOTAL GENERAL		148 569	62 629		211 198
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 180			
Instal.générales agenc.aménag.divers		21 249			
Matériel de bureau informatique mobilier		40 200			
TOTAL		61 448			
TOTAL GENERAL		62 629			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	177 465	84 945	50 940		211 470
TOTAL	177 465	84 945	50 940		211 470
TOTAL GENERAL	177 465	84 945	50 940		211 470
Dont dotations et reprises d'exploitation		84 945	50 940		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90 220	0	90 220
Clients douteux ou litigieux	90 680	90 680	
Autres créances clients	1 741 788	1 741 788	
Personnel et comptes rattachés	3 639	3 639	
Taxe sur la valeur ajoutée	161 600	161 600	
Groupe et associés	146 639	146 639	
Débiteurs divers	46 633	46 633	
Charges constatées d'avance	171 551	171 551	
TOTAL	2 452 750	2 362 530	90 220

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	114 669	43 426	71 243	
Emprunts et dettes financières divers	104	104		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 158 343	1 158 343		
Personnel et comptes rattachés	815 978	815 978		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	588 596	588 596		
Taxe sur la valeur ajoutée	378 450	378 450		
Autres impôts taxes et assimilés	53 391	53 391		
Groupe et associés	44 339	44 339		
Autres dettes	39 761	39 761		
Produits constatés d'avance	120 597	120 597		
TOTAL	3 314 228	3 242 985	71 243	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	104			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 774			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	30.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les dispositions des règlements CRC 2002-10, 2004-06 et 2005-09 relatifs à la définition, l'évaluation, l'amortissement et à la dépréciation des actifs et applicables au 1er janvier 2005, n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. La durée généralement admise est la suivante :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	947 873
Dettes fiscales et sociales	1 314 409
Autres dettes	18 351
Total	2 280 633

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	171 551
Total	171 551
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	120 597
Total	120 597

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	13
Total	22

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant des engagements au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite a été évalué à 233 K€ au 30 septembre 2024.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 64 ans;
- coefficient de majoration des salaires de 4% par an;
- taux de charges sociales de 45%;
- taux d'actualisation de 3,31%;
- table de mortalité 2012-2016 INSEE.

SEFAC

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social 31-33 rue de la Baume - 75008 Paris
328 581 202 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 6 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 6 décembre,
A dix heures,

Les associés de la société SEFAC (la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 31-33 rue de la Baume - 75008 Paris, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la Société, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe BLIN, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Aurélia ROUGELIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 septembre 2024,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2024,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.



Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se soldant par un profit de 680 311.45 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés constatent que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élèvent pour l'exercice à 9 908 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 quitus de sa gestion au président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024 font apparaître un profit de 680 311.45 euros, décide de l'affecter comme suit :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	680 311.45 euros
Report à nouveau :	98 095,94 euros
TOTAL :	778 407,39 euros

Affectation

Au crédit du compte « Réserve légale » :	Néant
A titre de dividendes :	650 000,00 euros
Au crédit du compte « Report à nouveau » :	128 407,39 euros
TOTAL :	778 407,39 euros

3 A

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 493 407,35 euros et celui du Report à nouveau à 128 407,39 €.

Le dividende unitaire est donc de 130 euros.

Chaque associé, personne physique, renonce individuellement à percevoir sa quote-part de dividende au profit de la société SMA, qui en percevra donc la totalité.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente décision.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Afin de respecter les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que la société a versé les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices.

30/09/2023 :	110 euros par action
30/09/2022 :	110 euros par action
30/09/2021 :	90 euros par action

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L.227.10 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

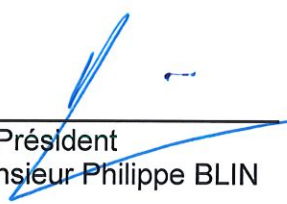
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

°
° °

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.



Le Président
Monsieur Philippe BLIN



Le Secrétaire
Madame Aurélia ROUGELIN